



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

- **REPORT DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES À CLÉON.**
- **PRIME INTÉRESSEMENT LOCALE.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 24 octobre 2017

La CGT, premier syndicat au niveau national.

Ordonnances Macron : la CGT vous invite à aller consulter un document intitulé «avant/après» sur le site cgtrenaultcleon.fr. Un document qui met en parallèle la réglementation actuelle et les changements imposés par les ordonnances.

Personne ne pourra dire, je ne savais pas...

**Premier effet des ordonnances Macron :
Les élections professionnelles à Cléon,
comme sur le groupe Renault
sont repoussées à novembre 2018.**

Si les ordonnances ne sont pas encore inscrites dans la loi (il faudra pour cela qu'elles passent devant le parlement en novembre), elles s'appliquent dès leur signature.

Les ordonnances prévoient la disparition des instances CE, DP et CHSCT, qui «fusionneraient» et seraient regroupées au sein d'une seule instance, le Conseil Economique et Social.

Les conséquences seront multiples, nous y reviendrons, mais à coup sûr, il y aura une diminution drastique des représentants du personnel.

En conséquence, la direction, unilatéralement, a décidé de repousser les élections, qui étaient prévues en décembre 2017, et que les mandats des élus de CE, DP et CHSCT seront prorogés jusqu'au 23 novembre 2018, ce que permettent les ordonnances Macron/MEDEF.

Pourquoi ce report?

Afin de laisser le temps, aux ordonnances Macron de se mettre en place, (les décrets ne sont pas parus) et surtout à la direction générale de renégocier le droit syndical chez Renault, négociation prévue au printemps 2018.

Fusion des instances CE/DP/CHSCT, négociation du droit syndical : une attaque en règle contre vos représentants du personnel.

Les ordonnances Macron, en plus de précariser l'ensemble des salariés, de simplifier les licenciements, de remettre en cause nos rémunérations et primes... sont une attaque sans précédent contre vos représentants du personnel.



Pas de contre-pouvoir dans les entreprises, voilà ce dont rêve le MEDEF. Laisser seulement quelques élus «professionnels» mais surtout «le moins possible d'élus dans les ateliers».

Macron, avec ses ordonnances, veut donc signer la fin des instances CE, DP et CHSCT, gagnées par la lutte et le rapport de force qu'ont su imposer les salariés.

Rappel :

- **Les DP**, délégués du personnel ont été créés en 1936 par le Front populaire.
- **Les CE**, Comités d'Entreprise et Comités d'Etablissement, sont issues de la libération en 1945.
- **Les CHSCT**, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de travail Sont issus des CHS institués en 1941, puis sont devenus CHSCT en 1982 par les Lois Auroux et ont obtenu la personnalité juridique (personne morale) en 1991 par arrêt de la Cour de Cassation.

Tout ça à la poubelle? Remplacé par le Conseil Economique et Social? Pour faire quoi? Avec qui ?

Nous y reviendrons.

Suppression des CHSCT : de graves conséquences pour les conditions de travail.

Le CHSCT intervient sur la prévention des risques, la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. Il joue un rôle essentiel pour agir sur l'organisation, le sens et le contenu du travail. Il est le seul rempart face aux organisations du travail qu'impose l'entreprise, souvent néfastes à la santé et la sécurité des salariés (cadences infernales, mal-travail, productivité, lean management, sous-effectif...).

La Loi Travail de 2016 avait déjà mis à mal la médecine préventive professionnelle. Dans une période où les questions de santé au travail sont des plus préoccupantes et dont l'actualité nous rappelle sans cesse le mal-être et le mal-travail vécus par les salariés, c'est au tour des CHSCT d'être démantelés.

Il y a aujourd'hui 7 CHSCT à Cléon, les interventions sont quotidiennes... Et demain?

**Les salariés ont lutté pour obtenir le droit d'être défendus, représentés, le gouvernement et le MEDEF veulent remettre tout ça à plat. Ce sera «bosse et ferme-la» !!!
Il va falloir, sur ce sujet aussi, l'intervention des salariés.**

Prime d'intéressement local : réunion du 19 octobre 2017.

Tout d'abord, la CGT a signé l'accord d'intéressement local 2017, pas question en effet de faire perdre de l'argent aux salariés, mais la CGT conteste toujours ces primes aléatoires, basées sur des critères inacceptables ou que nous ne maîtrisons pas.

L'avenir va nous donner raison?

La commission de suivi de l'accord d'intéressement local s'est réunie le 19 octobre.

L'objectif, faire le point sur les indicateurs et donc sur la tendance concernant le solde qui sera versé en janvier 2018.

Plusieurs indicateurs à la ramasse, notamment :

- **Le F1** : accidents avec soins à l'extérieur, l'objectif est de 24 maximum sur l'année, fin septembre, nous en sommes à 22...

La CGT avait déjà demandé, pendant la négociation, que cet indicateur soit retiré. Non les salariés ne se blessent pas volontairement, comptabiliser le nombre de F1 n'a qu'un but, inciter certains salariés à ne pas déclarer leur accident. Inacceptable.

- **Le taux de service** : c'est notre capacité à livrer les clients en temps et en heure, nous sommes à 53% !!!

Est-ce dû à nos problèmes internes? Des problèmes fournisseurs? (fournisseurs qui sont souvent dans un triste état à cause des donneurs d'ordres, dont Renault). Réponse en CE le 25.

- **L'enquête de satisfaction HAYS** est à 0, car elle n'a pas encore débuté.

Les choses peuvent encore évoluer d'ici la fin de l'année, nous y reviendrons.

La CGT revendique toujours, à la place de primes aléatoires, de vraies augmentations de salaire, pérennes.

Prime pour les intérimaires

Pendant cette commission, les élus CGT ont demandé officiellement une prime exceptionnelle pour tous les intérimaires, d'un montant égal à celle touchée par les Renault.

La pétition pour demander cette prime a été signée par 1850 salariés à Cléon, toutes catégories confondues (pétition qui n'a pas été remise à la direction, comme nous nous y étions engagés).

Qu'une grande partie des salariés qui produisent les richesses à Cléon ne touchent rien ne passe pas.

La direction a répondu : «Pas possible», mais va remonter la demande en central. Ce que nous allons faire également.

Cela suffira-t-il? Nous en doutons, seule la mobilisation de l'ensemble des salariés peut faire lâcher la direction sur un tel sujet.